

La réunion bipartite entre gouvernement et patronat samedi a débouché sur un accord

Le modèle social a survécu

Patronat et gouvernement ont enfin trouvé un accord. Le patronat accepte que le mécanisme d'indexation automatique ne soit pas gelé en 2011 et ne s'oppose plus à la hausse du salaire minimum prévue en janvier. Mais si les représentants des patrons ont avalisé ces deux mesures, c'est parce qu'ils n'en sentiront pas le coût. Le gouvernement s'est notamment engagé à alléger la charge fiscale des entreprises. Bref, le modèle social luxembourgeois a survécu à son test de résistance.

■ La réunion aura été intense mais fructueuse. Samedi matin, patronat et gouvernement ont réussi à se mettre d'accord. Ce qui n'était pas gagné d'avance. Après l'échec de la tripartite au printemps, le gouvernement et les syndicats s'étaient mis d'accord fin septembre pour ne pas réduire l'abattement sur les frais de déplacement et surtout, de maintenir le mécanisme d'indexation automatique. Seule condition, celle-ci sera payée au plus tôt le 1^{er} octobre, même si le seuil de déclenchement devait être atteint avant.

Alors que les syndicats ont annulé leurs manifestations suite à cet accord et que Jean-Claude Juncker avait estimé que le modèle social luxembourgeois avait passé son test de résistance, le patronat, écarté des discussions, a perçu cet accord comme un affront. Deux jours plus tard, l'UEL (Union des entreprises luxembourgeoises) le rejetait d'ailleurs avec force, revendiquant entre autres un gel du mécanisme d'indexation au-



Lors de la réunion bipartite samedi, patronat et gouvernement ont réussi à trouver un accord

(Photo: Gerry Huberty)

tomatique pour 2011 et 2012. L'issue de la deuxième réunion entre patronat et gouvernement ce samedi était donc loin d'être connue à l'avance, le gouvernement ayant souligné qu'il maintiendra l'accord trouvé avec les syndicats. Les deux parties ont toutefois fini par s'entendre, le gouvernement s'étant engagé à annuler l'effet causé par la hausse du salaire minimum (1,9 %) prévue au premier janvier 2011 en contribuant à l'alimentation de la Caisse de mutualité des employeurs. (Pour rappel, depuis l'introduction du statut unique, les entreprises doivent assurer la continuité de la rémunération pour les salariés pendant les treize premières se-

maines d'absence, suite à quoi la CNS prend le relais).

En outre, le gouvernement s'est aussi engagé à compenser les coûts que causera le déclenchement d'une tranche indiciaire en 2011 par un assouplissement des impôts payés par les entreprises. Les détails pratiques de ces mesures devront encore être peaufinés lors d'une troisième réunion prévue le 8 décembre. Jean-Claude Juncker a toutefois déjà annoncé que celles-ci entreront en vigueur en 2012.

Ces deux compensations ont été décidées pour faire face à la baisse de compétitivité des entreprises, a encore souligné le Premier ministre. Si la compétitivité ne baissera pas à cause de

l'indexation automatique, elle n'augmentera pas non plus, a relevé le président de l'UEL, Michel Wurth: «C'est un accord qui nous donne du calme pour un an».

Une période pendant laquelle Michel Wurth espère qu'il sera possible de préparer des réformes en profondeur afin d'améliorer la compétitivité du pays et d'avancer en matière de simplification administrative.

Une manière de souligner que si le modèle social luxembourgeois a passé son test de résistance, les discussions sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise sont loin d'être terminées pour autant.

■ Nicolas Anen